



Donation bien immobilier à enfant

Par **anapat**, le **23/02/2014** à **13:50**

Nous souhaitons faire donation d'un futur bien immobilier à notre fils.

Pour ce faire, nous aurions besoin de financer une partie de ce bien par un crédit immobilier sur 10 ans.

Nous aimerions savoir :

1°)Pouvons-nous faire donation de ce bien avant la fin du crédit immobilier, sachant que la garantie crédit Logement serait à notre nom.

2°) Au cas où la donation simple ne serait pas possible, pouvons-nous envisager une SCI, avec une part minime pour notre fils (combien ?), et une donation ultérieure du reste des parts de cette SCI ?

3°) Quel serait le coût d'une telle donation pour un bien entre 100000 et 130000 euros ?

4°) Notre fils étudiant étant "à notre charge" au sens des impôts, ce bien sortirait-il de notre ISF, ou faudrait-il attendre que notre fils ne soit plus à charge ?

Vous en remerciant par avance.